

PLU HD

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HABITAT - DÉPLACEMENTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MILLAU GRANDS CAUSSES

5.1.1. Plan de zonage de la Commune de SAINT-ANDRE-DE-VEZINES Planche globale

PLU-HD approuvé le 26 juin 2019
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-HD n°1 approuvé le 20 septembre 2022
Modification n°1 approuvée le 19 septembre 2023
Révision allégée n°1 approuvée le 29 mai 2024



Légende

- Limite de zone
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Emplacement Réservé de Mixité Sociale
- Servitude de Mixité Sociale
- Alignement possible
- Espace naturel à préserver pour motif d'ordre écologique
- Parc et jardin à protéger
- Buisserie à préserver
- Arbre remarquable isolé à protéger
- Alignement d'arbre d'intérêt à protéger
- Ripisylves à pérenniser
- Haies à pérenniser pour motif d'ordre écologique et de gestion du ruissellement
- Sentier piétonnier à conserver
- Espace à protéger pour motif d'ordre paysager
- Bâtiment à protéger
- Élément bâti singulier à protéger
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A et N
- Marge de recul d'implantation des constructions vis-à-vis de l'axe des routes départementales hors agglomération
- Zone de prudence des lignes à haute tension (100m)

Élément reporté à titre indicatif :

- Servitudes d'utilité publique relatives aux canalisations de transport de gaz naturel (Servitude SUP1), se reporter à l'arrêté figurant en annexes*

